

Informations brèves du CJB (séance du 26 janvier 2011)

La Neuveville, le 31 janvier 2011

Soutien au développement du tourisme

Le Conseil du Jura bernois (CJB) est favorable à une hausse de la taxe cantonale d'hébergement, afin d'améliorer le financement de la prospection des marchés. Il l'a fait savoir en réponse à une consultation sur une modification de la loi sur le développement du tourisme. Le CJB demande toutefois que des dispositions soient introduites afin de tenir compte des destinations intercantionales. L'objectif est de laisser aux organisations touristiques du Jura bernois et de Bienne une marge de manoeuvre pour monter des projets communs avec leurs partenaires des autres cantons de la région Jura & Trois-Lacs. Constatant que la hausse de la taxe profitera essentiellement aux régions à fort tourisme de séjour, le CJB demande à la Direction de l'économie d'envisager à moyen terme une hausse des contributions directes aux régions qui enregistrent peu de nuitées.

Loi sur les droits politiques

Le CJB salue la refonte de la loi sur les droits politiques. Ce texte réunit de manière claire les procédures lors des élections et votations, en introduisant quelques nouveautés (retrait conditionnel d'une initiative, obligation d'annoncer le référendum et élection tacite en cas d'élection complémentaire ou de ballottage). Le CJB constate avec satisfaction que la nouvelle procédure pour l'élection tacite tient compte du siège au Conseil-exécutif garanti constitutionnellement au Jura bernois.

Surveillance des institutions de prévoyance et des fondations

Le CJB a pris acte de la prochaine transformation en établissement autonome du Service cantonal de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations. La loi fédérale oblige les cantons à couper le cordon ombilical afin de garantir l'indépendance de cette surveillance. Le CJB demande que l'ordonnance qui est prévue mentionne explicitement que l'établissement exerce ses activités dans les deux langues officielles.

Autres dossiers

Dans sa séance du 26 janvier 2011, le CJB a également :

- commenté les dispositions générales complétant le Plan d'étude romand et définissant les grilles-horaires dans le canton de Berne ;
- approuvé le versement des contributions 2011 du canton de Berne à la HES-SO/HE-Arc (13.9 millions) et à la HEP-BEJUNE (6.8 millions) ;
- répondu à une consultation de la Conférence transjurassienne sur un schéma de cohérence des mobilités transfrontalières franco-suisse ;

- pris acte du refus du Conseil-exécutif de reconsidérer sa décision de renoncer à financer le CREA ;
- pris connaissance et approuvé le projet de plan sectoriel cantonal pour l'extraction de matériaux et décharges ;
- renoncé à prendre position sur la loi sur l'exercice de la prostitution ;
- transmis à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) une question de la section jurassienne de l'AVIVO (association de défense des retraité-e-s) concernant les primes d'assurance-maladie ;
- pris connaissance d'une lettre d'Unia Transjurane concernant des motions relatives aux horaires d'ouverture des magasins.

Annexes

Prise de position sur la loi sur le développement du tourisme

Prise de position sur la loi sur les droits politiques

Prise de position sur l'ordonnance sur la surveillance des institutions de prévoyance, des fondations et des caisses de compensations pour les allocations familiales

Prise de position sur le Schéma de cohérence des mobilités transfrontalières franco-suisse

Prise de position sur le plan sectoriel cantonal sur l'extraction des matériaux et des décharges

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73